

Délibération n°44

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

18 MAI 2017

Objet :

**Les jardins de la culture –
écoles de musique et d'arts
plastiques : approbation du
dossier en phase APD, fixation
de la rémunération du maître
d'œuvre et approbation du plan
de financement**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX *a donné pouvoir* à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, *a donné pouvoir* à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR *a donné pouvoir* à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT *a donné pouvoir* à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, *a donné pouvoir* à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD *a donné pouvoir* à Mme Pierrette CHIESA

- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

<> <> <> <> <>

Secrétaire de Séance :

Mme Catherine HOARAU

Les jardins de la culture – écoles de musique et d'arts plastiques : approbation du dossier en phase APD, fixation de la rémunération du maître d'œuvre et approbation du plan de financement

Vu la délibération du 29 septembre 2016 par laquelle Riom communauté a autorisé la signature du marché de maîtrise d'œuvre avec le groupement représenté par le cabinet ACA ARCHITECTURE pour la requalification du couvent des Rédemptoristes en école de musique et d'arts plastiques.

Considérant que le marché est composé d'une tranche ferme d'un montant de 591 030,00€ HT et d'une tranche conditionnelle (assistance au choix du mobilier) d'un montant de 8 955,00€ HT pour un total de 599 985,00€ HT. Un premier avenant a été signé visant à exécuter une étude acoustique complémentaire nécessaire pour atteindre les objectifs fixés au programme pour un montant de 2 050 € HT, portant le montant du marché de maîtrise d'œuvre à 602 035 € HT.

La rémunération provisoire de l'équipe de maîtrise d'œuvre devient définitive lors de l'acceptation par le maître d'ouvrage de l'Avant-Projet Définitif (APD) au niveau duquel la maîtrise d'œuvre s'engage sur l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux.

1- Avant-Projet Définitif :

Le travail technique a été réalisé par l'équipe de maîtrise d'œuvre, en étroite collaboration avec le maître d'ouvrage, ce qui a permis la remise du projet en phase Avant-Projet Définitif (APD) le 17 février 2017.

A ce stade, l'estimation définitive du coût prévisionnel des travaux par la maîtrise d'œuvre s'élève à 5 980 000 € HT, ramené à 5 947 300,38 € HT, aux conditions économiques du mois Mo, à savoir le mois d'août 2016.

Il est envisagé de maintenir en option, selon les résultats de l'analyse des offres :

- la conservation définitive des planchers des espaces réservés Nord et Est, pour un coût estimé de 104 600 € HT, conditions économiques du mois Mo,
- l'implantation d'une cuve d'eau pluviale dans le cloître, pour un coût estimé de 18 928 € HT, conditions économiques du mois Mo.

Pour mémoire, le montant des travaux en phase programme ainsi qu'en phase APS était estimé à 5 970 000 € HT (soit 7 164 000 € TTC).

2- Fixation de la rémunération définitive du maître d'œuvre :

Le programme n'ayant pas évolué, le forfait de rémunération n'a pas lieu d'être revu. Il est donc définitivement fixé à 602 035 € HT (y compris la tranche conditionnelle correspondant à une assistance au choix du mobilier fixée à 8 955,00 € HT).

3- Répartition des coûts et plan de financement :

L'estimation du financement de cette opération actualisé à l'issue de la restitution de l'APD est ainsi le suivant :

Estimations	Coût de l'opération € HT
Travaux	5 980 000
Maîtrise d'œuvre (dont tranche conditionnelle)	602 035
Contrôle technique et CSPS	21 000
Assurance Dommage Ouvrage	40 000
Aléas et divers	354 371
TOTAL HT	6 997 406

Le plan de financement prévisionnel proposé par le Maître d'ouvrage est le suivant :

Partenaire	Participation € HT
ETAT – DSIL	1 750 000
ETAT – DETR	150 000
Région Auvergne Rhône Alpes	500 000
Département	500 000
Autofinancement	4 097 406
TOTAL HT	6 997 406

Le conseil communautaire sur proposition du Président à la majorité (56 voix pour – 3 abstentions) :

- **approuve l'Avant-Projet Définitif et le coût prévisionnel des travaux pour un montant de 5 947 300,38 € HT (valeur août 2016),**
- **autorise le Président à signer l'avenant au contrat de maîtrise d'œuvre qui prévoit une rémunération de 602 035 € HT,**
- **approuve le plan de financement présenté et autorise le président à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'obtention des concours financiers.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 28 mars 2017***

Le Président

Frédéric BONNICHON